



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



**Rapport annuel
du
chef Jim Chu, O.O.M., président
Association canadienne des chefs de police
présenté aux membres lors de**



**l'assemblée générale annuelle de l'ACCP
à Victoria (Colombie-Britannique)
le lundi 25 août 2014**

Aux membres de l'Association canadienne des chefs de police,

Au terme de mon mandat à titre de président de l'ACCP, je suis heureux de faire le point sur les succès que nous avons connus et les défis que nous avons relevés dans l'année écoulée. Nous jouissons de bases solides et d'un riche bilan de réalisations sur lesquels le nouveau conseil d'administration pourra s'appuyer en fixant les priorités des années à venir.

Mon rapport pour l'année 2013-2014 comprend :

- A une vue d'ensemble de l'Association comme organisation;
- B un rapport d'étape sur les activités et les priorités de l'ACCP.

A Vue d'ensemble de l'Association comme organisation

L'ACCP a rempli les responsabilités de l'Association et de la Fondation de recherche de l'Association canadienne des chefs de police (1982), conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Les modifications aux règlements généraux de l'ACCP que les membres ont approuvées à l'assemblée générale annuelle de 2013 ont été déposées auprès d'Industrie Canada.

Le conseil d'administration élu à l'assemblée générale annuelle de 2013 s'est réuni en personne le 21 août 2013 à Winnipeg, le 19 novembre 2013 à Charlottetown et le 27 mars 2014 à Toronto, par conférence téléphonique le 12 mars 2014 et le 25 juin 2014, et de nouveau en personne ici à Victoria le 23 août 2014. À ces réunions, les administrateurs ont pris connaissance et discuté des rapports réguliers du directeur exécutif et du consultant en relations gouvernementales et communications stratégiques, des rapports administratifs de la secrétaire-trésorière, des rapports des administrateurs et des mises à jour sur la Fondation de recherche de l'ACCP, et ils ont examiné des questions d'actualité.

Le comité exécutif s'est réuni par conférence téléphonique, dans un souci d'économie, le 22 octobre 2013, le 19 novembre 2013 et le 30 janvier 2014.

Sur le plan financier, les états audités de l'ACCP indiquent un léger déficit. Celui-ci s'explique par les nouvelles pratiques de comptabilité et de production de rapports adoptées par l'ACCP. Celles-ci exigent de prendre en compte un amortissement pour dépréciation du bâtiment du Bureau national, la valeur marchande des investissements de l'ACCP au 31 mars 2013 et les dépenses en vue des conférences futures.

Le conseil d'administration a formé un Comité des finances chargé d'appuyer la secrétaire-trésorière et le directeur exécutif sur divers plans : élaboration du budget de fonctionnement, du budget d'immobilisations et de politiques

financières, mise en œuvre des conseils des auditeurs, établissement de contrats de services et de fournitures, acquisition d'éléments d'actif, nouvelles activités susceptibles d'engendrer des revenus.

Les données sur les membres de l'ACCP sont saines, ce qui indique que l'Association est pertinente et importante pour la vie professionnelle des dirigeants d'organismes policiers du Canada, pour d'autres associations et pour les collectivités que nos membres desservent. Au début de juillet, nous comptons 1103 membres, soit 410 membres actifs, 135 membres associés, 553 membres à vie et 5 membres honoraires. Les chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente, quand le total était de 1076 membres.

Le travail que l'Association consacre aux politiques se matérialise dans l'adoption de résolutions par les membres. Le conseil d'administration a voulu mettre en place un processus plus efficace : il a prévu une date ferme pour la soumission de résolutions, leur étude par le sous-comité des résolutions du Comité sur la modification des lois, l'examen des projets par le conseil d'administration en juin et des versions finales en août, puis la présentation aux membres en vue d'un vote à l'assemblée générale annuelle.

Ceux qui s'engagent à travailler à l'échelle nationale en acceptant des fonctions au sein de l'ACCP le font en supplément de leurs tâches au sein de leur propre organisme de police. Il faut louer leur dévouement et leur contribution à la communauté des dirigeants policiers.

B Priorités, activités et prix

Priorités de l'ACCP en matière de lois et de politiques

Le nouvel énoncé de mission que l'ACCP a adopté l'an dernier, « Sûreté et sécurité pour tous les Canadiens grâce à un leadership policier innovateur », s'appuie sur quatre éléments : 1) consultation; 2) prise de positions; 3) professionnalisme; et 4) durabilité. C'est dans cette optique que le conseil d'administration a donné suite aux priorités de l'ACCP en matière de lois et de politiques, et pris position par rapport aux priorités du gouvernement fédéral.

Des communiqués de presse ont été diffusés en réponse à des décisions et des mesures législatives fédérales ainsi que sur divers autres sujets d'importance pour l'ACCP. Des porte-parole de l'ACCP ont comparu comme témoins devant des comités parlementaires, rencontré des ministres et leurs attachés politiques, et entretenu un dialogue avec des responsables ministériels ainsi qu'avec d'autres associations nationales partenaires de l'ACCP.

L'ACCP a milité en faveur de mesures législatives sur l'accès légal tenant compte des réalités modernes, comme elle le fait depuis plus de 10 ans. De

telles mesures feront que la police dispose des outils voulus pour faire enquête sur les crimes commis en utilisant la technologie d'aujourd'hui. Le gouvernement a fait de l'accès légal un des éléments de son projet de loi C-13 sur la cyberintimidation, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*. Il a renoncé aux dispositions controversées de l'ancien projet de loi C-30 concernant l'accès sans mandat à des renseignements sur les abonnés à des services de télécommunication ainsi que la modification de l'infrastructure des télécommunications. En juin, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a présenté son rapport sur le projet de loi C-13 à la Chambre des communes, où il reste à l'étude. L'ACCP a exprimé son appui au projet de loi par ses communications aux médias et ses témoignages devant le comité parlementaire.

En ce qui concerne la possession de marijuana, l'ACCP a continué de réclamer un régime de procès-verbaux d'infraction pour simple possession de petites quantités, dans les cas où le dépôt d'accusations criminelles en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ne serait pas dans l'intérêt public. C'est ce que demande la résolution 3-2013. Le ministre de la Justice a indiqué que le gouvernement envisage sérieusement cette possibilité.

La durabilité économique des services policiers et de la sécurité communautaire reste un problème épineux partout au pays. L'ACCP a pris l'initiative de l'aborder, il y a déjà une décennie. Sous la direction de Sécurité publique Canada, un Programme commun a été élaboré pour s'attaquer aux trois piliers de la durabilité : gains en efficacité au sein du système de justice dans son ensemble; nouveaux modèles de sécurité publique; efficacité et efficacité des services de police. L'ACCP entend continuer de participer aux discussions sur cet important sujet, et elle a demandé au ministre de la Sécurité publique d'y inclure des membres non policiers de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés, en raison du rôle important qu'ils jouent. L'ACCP étudiera l'opportunité d'élaborer une prise de position sur cet enjeu.

L'ACCP presse aussi depuis des années le gouvernement d'agir dans un autre dossier : l'affectation de 20 MHz de la bande de 700 MHz à des fins de sécurité publique. Sécurité publique Canada a obtenu 10 MHz et tente de s'assurer 10 MHz de plus. Il serait alors possible de mettre en place un modèle de réseau fédéré national, qui pourrait être financé par les organismes de sécurité publique utilisant le réseau. On espère que le gouvernement fédéral financerait un organisme administratif assurant la gestion de cette entité.

Depuis la création de la banque nationale de données génétiques en 2000, le Canada dispose d'un outil fournissant d'importants éléments de preuve dans les affaires criminelles. Il permet d'exonérer des innocents et de condamner des coupables. La loi canadienne autorise seulement la collecte de données génétiques après une déclaration de culpabilité, alors qu'ailleurs, elle est autorisée au moment de l'arrestation. Des discussions sont engagées avec le

gouvernement en vue de prévoir la prise d'échantillons d'ADN lors de l'arrestation pour des infractions graves, comme le propose la résolution 4-2011 de l'ACCP. Entre-temps, le budget fédéral de 2014 a réservé des fonds pour un fichier de données génétiques qui aiderait la police à comparer le profil génétique de Canadiens disparus avec celui de restes humains non identifiés. La résolution 2012-04 de l'ACCP demande un tel fichier.

La problématique complexe et multidimensionnelle de la santé mentale – englobant aussi bien le rôle de la police face aux personnes ayant des problèmes de santé mentale que la santé mentale et le bien-être des policiers et autres premiers intervenants eux-mêmes – préoccupe les organismes policiers, les travailleurs et les intervenants en santé mentale, diverses parties intéressées et les collectivités. Ce dossier prioritaire de l'ACCP a fait l'objet d'une conférence fructueuse en mars ainsi que de communications comprenant un communiqué diffusé aux médias et des notes d'information à l'intention des membres de l'ACCP. La planification est en cours pour une conférence sur le bien-être des policiers qui sera organisée de concert avec la Commission de la santé mentale du Canada. En outre, le chef Terry Coleman (retr.) et Dorothy Cotton, qui étaient tous deux membres de l'ancien Comité consultatif sur la santé mentale et la loi de la Commission de la santé mentale, préparent un cadre de formation policière.

Priorités du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et de justice

Au cours de l'année écoulée, l'ACCP a répondu aux priorités du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et de justice.

L'ACCP reconnaît les éléments positifs découlant du budget fédéral de 2014, en particulier la création d'un répertoire de données génétiques sur les personnes disparues; la Stratégie nationale antidrogue visant aussi l'utilisation abusive de médicaments sur ordonnance; le renforcement du régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes; et la clarification au sujet de la vente ou de l'utilisation d'équipement de brouillage.

L'ACCP a continué de surveiller les gestes et les prises de position du gouvernement en ce qui concerne les armes à feu et leur utilisation. Le gouvernement a proposé des modifications à la réglementation des armes à feu. L'ACCP applaudit au fait que le ministre a sollicité l'avis de l'ACCP dans ses consultations. La consultation est un progrès important. Nous reconnaissons le souhait du gouvernement de trouver des solutions afin de simplifier la réglementation des armes à feu en tenant compte de la sécurité publique. L'ACCP a insisté auprès du gouvernement sur ce que notre but primordial est la sécurité de tous les Canadiens, et que toute mesure qui accroîtrait les possibilités d'utiliser illégalement des armes à feu légales nous préoccuperait.

L'ACCP sollicitera des commentaires supplémentaires de ses membres en vue de l'étude de la réglementation en comité.

En décembre 2013, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles trois dispositions du *Code criminel* liées à la prostitution (*Canada (Procureur général) c. Bedford*, 2013 CSC 72) : l'article 210 (interdisant de tenir ou de fréquenter une maison de débauche); l'alinéa 212(1)) (interdisant de vivre des produits de la prostitution d'une autre personne); et l'alinéa 213(1)c) (interdisant de communiquer en public aux fins de la prostitution). Le gouvernement a jusqu'en décembre 2014, quand ces dispositions seront rayées, pour présenter de nouvelles mesures législatives. L'ACCP a soumis des commentaires au gouvernement, faisant valoir que les points de vue personnels et communautaires sur la prostitution varient grandement, et que de nombreuses personnes mêlées à la prostitution subissent des préjudices. L'ACCP a proposé des principes que le gouvernement pourrait adopter en formulant de nouvelles dispositions. Le gouvernement a présenté de nouvelles dispositions en juin : le controversé projet de loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes exploitées*.

L'ACCP a exprimé son appui à diverses initiatives fédérales : 1) la *Loi sur la Charte des droits des victimes* que le gouvernement a présentée en avril 2014 en tant que projet de loi C-32 et qui garantit des droits en matière d'information, de protection, de participation et de dédommagement, et prévoit la mise en place d'un processus de traitement des plaintes en cas de non-respect de ces droits; 2) le projet de loi C-26, *Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants*, présenté au Parlement en février 2014 et prévoyant une base de données publiques, l'obligation des conjoints de témoigner dans les cas de pornographie infantile, des peines minimales et maximales majorées pour certaines infractions, et l'obligation pour les délinquants sexuels – et leurs agents de libération conditionnelle et de probation – d'informer la police de tout projet de voyage à l'étranger; et 3) le projet de loi C-13, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*, qui accroîtrait la capacité de la police de faire enquête sur les cas de cyberintimidation en conférant aux tribunaux le pouvoir de saisir des ordinateurs, des téléphones et d'autres appareils utilisés dans une infraction alléguée et qui imposerait une peine de cinq ans d'emprisonnement à quiconque diffuse une image intime d'une personne sans son consentement.

Activités

L'attention soutenue que nous portons aux communications semble nous permettre de transmettre des informations opportunes à nos membres, aux parties intéressées et au public.

Le renouveau de notre site Web reste une priorité. L'ACCP a engagé des spécialistes du Web, qui ont travaillé avec le chargé de projet Eldon Amoroso

pour mettre au point un site agrémenté d'une nouvelle présentation et de nouveaux éléments. En particulier, il comporte une page d'accueil plus nette, pour mieux répondre aux besoins des comités, mieux servir les secteurs d'activité de l'ACCP et favoriser les revenus publicitaires.

Nos bulletins Multiview communiquent aux membres les manchettes internationales, nationales et régionales, ainsi que des liens à des articles pertinents. Il permet aussi à l'ACCP de mettre en valeur les activités du conseil d'administration et de l'Association. De même, les avis Multiview de l'ACCP, sa présence dans LinkedIn et son compte Twitter sont autant de moyens de communiquer rapidement avec nos publics. Nous continuons de produire sept publications : le *Bulletin* de l'ACCP (deux fois l'an); *La revue des chefs de police du Canada* (trois fois l'an); la *Revue annuelle* de l'ACCP; et le répertoire des membres.

La Fondation de recherche de l'ACCP est un organisme revitalisé. Elle a publié en mars 2014 un solide programme de recherche autour de six enjeux prioritaires : 1) ressources humaines (développement du leadership, incidence de l'évolution démographique sur les programmes et les modèles de gestion des ressources humaines policières, civilisation); 2) financement (facteurs influant sur les coûts des services policiers, paramètres de mesure des coûts et de l'efficacité des services policiers, stratégies et technologies de gestion de l'information permettant de réduire les coûts, quantification des incidences des services policiers, nouvelles sources de financement pour assurer la durabilité des services policiers); 3) engagement communautaire (incidence des médias sociaux, sensibilisation des agents aux impératifs de l'examen public, moyens que privilégie le public pour interagir avec la police, communications plus efficaces avec le public au sujet des défis que la police doit relever); 4) opérations (moyens d'acquérir des connaissances et de mettre en commun des pratiques exemplaires, moyens de repérer et d'utiliser les données de recherche déjà recueillies); 5) incidence de la technologie (compréhension de l'incidence des médias sociaux et des mesures à prendre en conséquence, compréhension et anticipation des nouvelles technologies, gestion de la technologie pour améliorer les opérations policières); et 6) modèles policiers (quantification de différents modèles policiers, indicateurs et résultats de nouveaux modèles de police communautaire, définition commune des services de police de base, meilleure stratégie d'investissement communautaire pour réduire le crime et le désordre).

Un plan est en voie d'élaboration pour le portail de mise en commun de la recherche des services de police à Sécurité publique Canada. Des activités relevant des affaires courantes et de la gouvernance sont à l'étude, et des activités de financement sont en préparation.

Le programme 2014 de l'Institut d'études stratégiques internationales (IESI) a démarré en janvier avec un effectif complet de 16 participants – dont un s'est par

la suite désisté. Le groupe de l'IESI s'est penché sur le sujet très opportun des interactions de la police avec des personnes souffrant de maladies mentales qui sont en état de crise.

En tant que président, j'ai eu l'occasion de rencontrer les chefs de police provinciaux du Canada atlantique et de la Colombie-Britannique. J'ai fait rapport sur les priorités stratégiques de l'ACCP.

La réunion conjointe annuelle de l'ACCP, de l'Association canadienne des policiers (ACP) et de l'Association canadienne de gouvernance de police (ACGP), organisée par l'ACGP, a eu lieu à Ottawa le 4 avril 2014. Le président de l'ACCP, le chef du Service de police d'Ottawa, la secrétaire-trésorière de l'ACCP et le consultant en relations gouvernementales et communications stratégiques de l'ACCP y ont participé. Ont été abordés les paramètres économiques des services policiers, la santé mentale et la police, le modèle du carrefour ainsi que le thème de la politique et des services policiers.

L'ACCP a renforcé ses activités continues, qu'elle poursuit notamment par l'entremise de ses 20 comités opérationnels. Plus de 350 membres de l'ACCP participent aux travaux des comités suivants, dont les mandats sont décrits dans le site Web de l'ACCP :

- Comité sur la sûreté aérienne
 - Comité sur la sécurité nationale et le contre-terrorisme
 - Comité sur la prévention du crime
 - Comité sur la sensibilisation aux drogues
 - Comité sur la cybercriminalité
 - Comité sur la gestion des mesures d'urgence (un comité des trois services)
 - Comité sur l'éthique
 - Comité sur les ressources humaines
 - Comité sur l'information, les communications et la technologie
 - Comité international
 - Comité sur les relations de travail
 - Comité sur les amendements législatifs
 - Comité sur le crime organisé
 - Comité sur l'information et les statistiques policières
 - Comité sur les services de police des Autochtones
 - Comité de liaison avec le secteur privé
 - Comité des normes professionnelles
 - Comité sur la sécurité routière
 - Comité consultatif sur le recours à la force
 - Comité sur les victimes d'actes criminels

L'ACCP a organisé diverses activités de perfectionnement professionnel au cours de l'année :

1. Du 27 au 29 octobre 2013 a eu lieu à Toronto le forum ACCP de formation sur la liaison avec le secteur privé « Changer les choses : Le rôle croissant du secteur privé dans la sécurité publique ». Les délégués ont exploré les avantages à créer un environnement favorisant l'échange d'information entre le milieu de l'application de la loi et le secteur privé en vue de rehausser la sécurité publique.
2. Du 24 au 27 novembre 2013 a eu lieu à Vancouver le 7^e Atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique. Son thème, « Au-delà de la technologie : Créer une culture de l'interopérabilité », décrit bien l'accent mis sur l'échange d'information, le transfert des pratiques et expériences fructueuses ainsi que la mise au point d'une approche plus unifiée de l'interopérabilité au service de la sécurité publique au pays, entre pays et à l'échelle internationale.
3. Le 6^e symposium national « Réinventer la justice pénale » a eu lieu à Ottawa les 17 et 18 janvier 2014.
4. Du 23 au 26 février 2014, l'ACCP a tenu à Vancouver l'atelier sur la technologie de l'information et des communications intitulé « Gestion de l'information : Un facteur clé du succès dans la gestion économique des services policiers ». L'objectif en était de comprendre le rôle vital de la gestion de l'information dans l'application de la loi et de maîtriser la technologie en vue de mettre en place un effectif mobile pour réagir aux menaces contre la sécurité de la collectivité.
5. Du 24 au 26 mars 2014, l'ACCP et la Commission de la santé mentale du Canada ont tenu une conférence extrêmement fructueuse sur le thème « Concilier sécurité personnelle, sécurité communautaire et qualité de vie : Améliorer les interactions avec les personnes ayant une maladie mentale ». Elle a réuni diverses perspectives en vue de cerner de nouvelles possibilités et de mettre en valeur de nouvelles pratiques efficaces pour améliorer la qualité des interactions et des résultats pour les personnes ayant une maladie mentale, pour la police et pour les systèmes de justice pénale, de santé mentale et de services aux personnes.
6. Du 12 au 14 mai, à Mississauga, l'ACCP a organisé en partenariat avec Microsoft Canada un atelier sur le thème « Stratégies transformationnelles et pratiques exemplaires pour améliorer les opérations policières ». On y a présenté les tendances mondiales qui sont en voie de changer les méthodes opérationnelles de l'application de la loi, le rôle de Microsoft dans la lutte contre la cybercriminalité, l'exploitation de l'analytique sociale dans les enquêtes et l'application de la loi, et la mise en commun de pratiques efficaces.

7. Du 2 au 4 juin, l'atelier de formation pour enquêteurs sur les bandes de motards criminalisées au Canada « La police face aux motards criminalisés ignorant les frontières » a été organisé à Ottawa à l'intention des organismes d'application de la loi et des responsables du secteur de la justice. On y a abordé les tendances actuelles et l'évolution des pratiques, la diversité des marchés criminels, les pratiques efficaces et l'échange d'information ainsi que les techniques d'enquête, d'intervention tactique et d'analyse.

Un excellent programme d'activités de perfectionnement professionnel est prévu pour les prochains mois. Les chefs de police, cadres supérieurs et autres acteurs clés sont encouragés à participer aux événements suivants et à les promouvoir :

1. L'ACCP organisera le « Forum de l'ACCP sur la lutte antiterroriste et la sécurité nationale » les 16 et 17 septembre 2014, à la Direction générale de la GRC à Ottawa. Il vise à faire mieux comprendre la menace pour la sécurité nationale, les difficultés associées aux enquêtes antiterroristes et les quatre volets de l'antiterrorisme (empêcher, déceler, priver et intervenir).
2. Du 28 au 30 septembre 2014, le Forum international de l'ACCP sur les victimes de crimes « Des partenariats au service des victimes » aura lieu à Ottawa. Il est destiné à améliorer la réponse qu'apporte la justice pénale aux besoins des victimes, à attirer l'attention nationale sur ces besoins et à promouvoir des pratiques prometteuses, l'apprentissage collaboratif et de nouveaux indicateurs communs du succès.
3. Du 20 au 22 octobre 2014, l'Atelier binational Canada-États-Unis sur l'interopérabilité transfrontalière « En première ligne » aura lieu à Windsor. Il traitera des lacunes face à des enjeux clés dans l'interopérabilité des communications voix et données et l'échange d'information. Des séances de travail en petits groupes serviront au transfert de pratiques exemplaires et d'expériences, et à la promotion d'une approche plus unifiée de l'interopérabilité entre les deux pays, au service de la sécurité publique.
4. L'ACCP et Microsoft Canada organiseront en partenariat l'atelier « Stratégies transformationnelles et pratiques exemplaires pour améliorer les opérations », les 13 et 14 novembre 2014 à Calgary.
5. Le 8^e Atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique, GICTI 8, aura lieu du 30 novembre au 3 décembre 2014 à Ottawa. Il vise à faire de nouveau œuvre de pionnier en matière d'interopérabilité des communications voix et données. Seront abordés la planification de l'interopérabilité, les services 9-1-1 de prochaine génération, les enjeux de la gestion du spectre, les tendances dans la technologie de l'interopérabilité, la connaissance de la situation et les médias sociaux au service de la gestion des urgences.

6. Les 13 et 14 avril 2015, l'Association des chefs de police de la Colombie-Britannique et l'ACCP organiseront en partenariat la Conférence sur le leadership policier 2015, sur le thème « Diriger avec une vision et des valeurs ». Y participeront des conférenciers de renommée internationale, des praticiens, des auteurs et des visionnaires du milieu policier et d'autres disciplines. Ils exploreront ce que signifie d'être un leader dans le monde d'aujourd'hui.

Prix et décorations

L'octroi de prix et décorations est un moyen tangible de reconnaître les réalisations et les efforts dépassant ce qui est attendu d'un dirigeant dans le secteur des services policiers et de la sécurité publique. L'ACCP elle-même reconnaît l'excellence et l'innovation dans les services policiers en présentant des prix à la Conférence annuelle. En outre, en tant que président de l'ACCP, j'ai eu l'honneur et le plaisir, ces deux dernières années, de présider les réunions du Conseil consultatif national de l'Ordre du mérite des corps policiers. L'Ordre a été institué en 2000 par Sa Majesté la reine Elizabeth II, et la première cérémonie d'investiture a eu lieu en 2002.

Depuis que l'ACCP a adopté des lignes directrices et créé un modèle de mise en candidature, le nombre de candidatures a augmenté sensiblement. En janvier, le Comité consultatif national s'est réuni pour examiner les 91 dossiers transmis par les cinq comités régionaux. Parmi eux, 80 ont été recommandés au commandeur principal, le commissaire de la GRC Bob Paulson. La cérémonie d'investiture de 2014 aura lieu le 9 septembre. Pour les investitures de 2015, les mises en candidature peuvent être soumises au Bureau national de l'ACCP avant le 15 septembre 2014.

Conclusion

L'environnement dans lequel se situent les services policiers au Canada continue d'être dynamique et de présenter des défis à relever. La technologie a une incidence énorme sur la criminalité, sa détection, sa confirmation, sa dissuasion et sa prévention. Le comportement humain continue d'exiger un rôle policier dans la société, un rôle qui évolue et élargit ses horizons pour continuer de répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Tous les gouvernements ont des décisions difficiles à prendre à la lumière des réalités financières et de l'incertitude au sujet de la durabilité des dispositifs et des modèles policiers du Canada. Les chefs de police et autres dirigeants policiers du Canada s'emploient à relever ces défis, aussi bien localement qu'à l'échelle nationale par l'entremise de l'ACCP. Je salue leur détermination à trouver des solutions qui mèneront à des relations de confiance dans des collectivités plus sûres et plus fortes.

Le Bureau national de l'ACCP est une organisation très unie, efficacement pilotée par notre directeur exécutif Peter Cuthbert. Son équipe – Gayle Ryan, Magda Mitilineos, Veronica Sutherland, Sara Sowieta, Laurie Farrell et Jane Li Wing – travaille avec professionnalisme et est bien renseignée, fiable et hautement productive. Je les remercie tous de leur travail admirable et de leur énergie inépuisable. Notre consultant en relations gouvernementales et communications stratégiques, Tim Smith, a aidé l'ACCP à suivre ce qui se passe au gouvernement fédéral de sorte que nous puissions poursuivre nos priorités.

Le comité exécutif et le conseil d'administration ont travaillé diligemment avec moi au cours de mon mandat. Je les remercie de leur appui à l'ACCP, à sa mission et à nos priorités.

Je tiens à remercier aussi la Commission de police de Vancouver d'avoir permis que j'assume la responsabilité de président de l'ACCP, il y a deux ans. Le Service de police de Vancouver et ses employés ont accordé un soutien inébranlable à mon rôle à l'ACCP et à l'objectif de l'excellence policière. Le fait d'assumer des responsabilités à la fois à l'échelon municipal et à l'échelon national est un rare privilège et a été pour moi une expérience précieuse et gratifiante.

Enfin, je suis profondément reconnaissant à mon épouse, Vicki, et à ma famille.

Merci.